Raymond, premier rôle, et Mme Raymond, soubrette, vont en effet nous quitter dans quelques jours.

CONSEIL DE GUERRE. — Dans sa séance du 19 janvier 1883, présidée par M. Grosjean, colonel commandant le 19e régiment de chasseurs, le conseil de guerre siégeant à Lille a prononcé les condamnations suivantes :

Omer-Frigence Carpentier, soldat au 33e de ligne. Outrages par paroles envers un supérieur, en dehors du service, acquitté. — Défenseur, Me Binet, avocat à Lille;

Léon-Ghislain Caille, 2e sapeur au 3e régiment du génie : 1° abus de confiance, 2° désertion à l'étranger en temps de paix, condamné à 3 ans de travaux publics. — Défenseur, Me Binet, avocat à Lille ;

Jean-Baptiste Desailly, cavalier au 11e régiment de dragons. Vol au préjudice d'un militaire, acquitté. — Défenseur, Me Binet, avocat à Lille.

LE NORD CONTEMPORAIN. — Sommaire — Texte : Causerie, Omnes — Galerie contemporaine : Edmond de Coussemaker. — Sciences : Somnambulisme, Dr Richez. — Littérature : Sonnets de M. J.-M. de Heredia ; En promenade, Georges Nazim ; Le Jour de l'An d'un Vagabond, (suite) Albert Glatigny. — Revue Historique et Pittoresque : Saint-Omer, D. L. — Beaux-Arts : Musée de peinture (suite), Louis Gonse. — Théâtre : A propos de Fédora. — La Finance.

Photographies : Portrait de M. de Coussemaker. — Vue des ruines de l'abbaye Saint-Bertin, à Saint-Omer. — Vue générale de Saint-Omer.

NORD

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE. — M. Couvreur, professeur au Petit-Séminaire, est nommé missionnaire diocésain.

PONT-A-MARCQ. — Les membres de la Société de secours mutuels organisent, pour le dimanche 28 janvier prochain, à 5 heures du soir, dans la grande salle du nouvel atelier de M. Dequidt, un grand concert vocal et instrumental, avec le bienveillant concours de la Musique municipale de Seclin et de l'Union chorale de Templeuve.

DOUAI. — Le fraudeur Brisacque, condamné à mort aux dernières assises du Nord, pour tentative de meurtre, a été vu à Coutiches quelques jours après la nouvelle année. Il était venu la faire ses étrennes aux parents et amis et sans autre défense que son bâton ferré qui ne le quitte jamais.

On sait que Brisacque est originaire de cette commune.

DUNKERQUE. — Par décision ministérielle en date du 15 janvier 1883, M. Repellin, lieutenant au 8e régiment d'infanterie, a été nommé adjoint au capitaine-major du 8e régiment territorial de l'arme, à Dunkerque.

M. Deparcy a été classé à la 1re batterie du 15e régiment détachée à Dunkerque, pour y faire le service.

— Un grave accident, dont les conséquences eussent pu être épouvantables, est arrivé au passage à niveau de la rue de Calais. Un charretier, trouvant, vers 4 heures du matin, la barrière ouverte, s'est engagé sur la voie avec un chariot attelé de 2 chevaux.

Un train arrivant au même moment a pris la voiture en écharpe et a traîné véhicule et attelage sur une longueur de 60 mètres. Un cheval a été tué et l'autre gravement blessé. Quant au charretier, il s'en est tiré sain et sauf.

VALENCIENNES. — Le mois dernier, le tribunal de Valenciennes avait à juger une affaire de falsification de sucre.

Le tribunal avait acquitté M. Musy, par ce double motif que le mélange n'avait rien de nuisible à la santé, la fécule n'étant pas une substance vénéneuse et que son emploi au point de vue de la richesse du sucre ne pouvait tromper l'acheteur.

La Chambre des appels de police correctionnelle de Douai, a infirmé ce jugement et condamné Musy à 1,000 fr. d'amende, 10,000 fr. de dommages-intérêts, et aux dépens.

SAINT-AMAND. — Il y a quelques jours, une petite fille de 19 mois, Elise Dhote, est tombée, chez sa grand'mère, dans une chaudière pleine d'eau bouillante. Elle est morte deux jours après des suites de ses brûlures.

PAS-DE-CALAIS

CALAIS. — L'enquête ouverte par arrêté préfectoral, pour l'outillage du nouveau bassin à flots de Calais, suit son cours.

La Chambre de commerce, qui a pris l'initiative de ce matériel, complément indispensable du nouveau port, reçoit chaque jour de nombreuses adhésions, des Chambre de commerce de Lille, Roubaix, Tourcoing, des houillères du Nord et du Pas-de-Calais, des mines d'Anzin, de beaucoup de manufacturiers des départements de l'Aisne et des Ardennes.

Ce matériel d'outillage, qui doit comprendre des magasins, des grues, des hangards couverts, coûtera environ deux millions; il offrira au commerce par sa bonne installation, des économies de temps et d'argent, ce qui permettra au port de Calais de lutter avantageusement avec celui d'Anvers.

Nous voyons avec plaisir que les négociants et les industriels français en font une question de nationalité.

SAINT-PIERRE-LEZ-CALAIS. — Un terrible malheur a mis en émoi, jeudi, les ateliers de M. Prilliez, fabricant de tulles, rue La Fayette.

Vers 7 heures du soir, un jeune ouvrier, le nommé Léon Imbert, eut la malheureuse idée de verser du pétrole dans un réchaud.

La burette qui contenait le liquide fit explosion, et le pauvre enfant fut en un instant entouré par les flammes.

On se précipita aussitôt à son secours et on parvint à étouffer le feu qui avait cependant déjà fait de cruelles blessures.

M. le docteur Vétu espère néanmoins sauver l'enfant.

Un enfant, nommée Maria Arnould, âgée de 2 ans, demeurant chez ses parents, rue des Basses-Communes, est tombée dans un chaudron d'eau bouillante et fut brûlée grièvement au bas-ventre. Les secours furent inutiles, car la pauvre enfant succombât avant hier.

— On annonce pour la semaine prochaine, au théâtre de Calais, une représentation de *Michel Strogoff*, de Jules Verne, avec la mise en scène de Paris, par une troupe de la capitale.

— Le Conseil municipal de Saint-Pierre se réunira mardi prochain, pour l'installation des sept nouveaux conseillers dernièrement élus.

BRUAY. — Un déplorable accident vient de coûter la vie à un cultivateur de cette localité. Etant entré dans une étable, dans la journée du 14, il a été mortellement blessé par une vache qui était détachée et dont il cherchait à se rendre maître.

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES DU 19 JANVIER. — Constant Clinckemaille, rue St-Laurent, cite St-François, 10. — Pierre Debruyne, rue de la Paix, cour Damaid, 14. — Désiré Mestdagh, rue de Bouvines, 12. — Marie Dubrulle, rue Ste-Elisabeth, 37. — Léopoldine Petit, rue Decrème, cour Roussel, 11. — Louis Desmetire, rue de France, 13. — Alexandrine Couteau, rue de la Vigne, 58. — Rosalie Verstegbe, rue des Filatures, cour Scolet, 9. — Armand Lévy, rue du Vieil-Abreuvoir, 17. — Emile Roussel, rue d'Ath, 1.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS DU 19 JANVIER. — Aimée Honorez, 29 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Arsène Dansette, 21 ans, comptable, rue de Launoy, au Cheval-Blanc, 200. — Marie Lepez, 2 ans, rue du Pile, cour Ocombre, 12. — Rys, présenté sans vie, rue des Sept-Ponts, 91. — Louis Delescluse, 81 ans, sans profession, rue St-Roch, 10.

MARIAGE du 19. — Doual Dierick, 46 ans, tisserand, et Jeanne Deleider, 37 ans, journalière.

CONVOIS FUNEBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille **Valcke-Ghestem**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Rosalie-Joseph Ghestem**, épouse de Monsieur **David Valcke**, décédée à Roubaix, le 18 janvier 1883, dans sa soixante-neuvième année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 21 courant, à 8 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 22 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, Grande-Rue, 257.

Les amis et connaissances de la famille **Delescluse-Lampe**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis Delescluse**, veuf de Dame **Anne-Marie-Catherine-Joseph Lampe**, décédé à Roubaix, le 19 janvier 1883, à l'âge de 82 ans, sont priés de vouloir bien assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 22 courant, à 9 heures, en l'église du Saint-Sépulcre, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le dimanche 21, à 4 heures. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Saint-Roch, 10.

Les amis et connaissances de la famille **Horbaux-Villers**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Pierre-François Villers**, décédé à Roubaix, le 18 janvier 1883, dans sa 69e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le samedi 20 courant, à 9 heures; aux Vigiles, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux Convoi et Vêpres des Morts, qui auront lieu le dimanche 21 dudit mois, à 4 heures, en l'église Saint-Martin, à Roubaix.

Vous êtes aussi prié d'assister au Service Solennel, qui aura lieu le lundi 22 courant, à 10 heures, en l'église d'Houplines (près d'Armentières).

L'assemblée à la maison mortuaire, le dimanche, à 3 heures 3/4, boulevard de Paris, 55.

Le lundi matin, à 10 heures, en l'église d'Houplines.

Les amis et connaissances de la famille **Cardon-Minet**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Louis-Victor-Joseph Cardon**, négociant à Lille, décédé en cette ville, le 18 janvier 1883, à l'âge de 33 ans, sont priés de considérer le présent avis comme une invitation à assister aux Convoi et Service de 2e Classe, qui auront lieu le lundi 22 dudit mois, à 9 heures 3/4, en l'église Saint-Etienne, à Lille. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Vieux-Marché-aux-Fromages, 19.

Ils vous prient aussi d'assister aux Messes qui seront célébrées au Maître-Autel de ladite église, mardi 13 février, pendant toute la matinée; et à l'Obit qui sera chanté le même jour, à 11 heures (les Laudes, à 10 heures 3/4). 8619

Les amis et connaissances de la famille **Casse-Bayart**, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame **Anne-Florentine-Joseph Bayart**, veuve de Monsieur **Jean-Paul Casse**, décédée à Fives (Lille), le 18 janvier 1883, dans sa 82e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu, et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 23 dudit mois, à 11 heures, en l'église Notre-Dame de Fives. Les Vigiles seront chantées le 22 janvier, à 4 heures. Ils sont aussi priés d'assister à l'Obit Solennel qui sera célébré dans ladite église, le jeudi 9 février, à 11 heures. (Les Laudes à 10 heures 1/2).

L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Bouvines.

Des voitures stationneront rue Nationale à l'angle de la Grand'-Place. 8124

Un Obit Solennel du Mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1883, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Charles-Constantin-Joseph Dubar**, époux de Dame **Caroline Desrousseaux**, décédé à Paris, le 14 décembre 1882, dans sa cinquantième année. — Les personnes, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer les présent avis comme en tenant lieu.

Vous êtes aussi prié d'assister à l'Obit que la Confrérie des Fidèles-Trépassés, fera célébrer le mercredi 24 courant, à 7 heures, en l'église Notre-Dame.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Théodore Truffaut**, veuf de Dame **Catherine Fournier**, décédé à Roubaix, le 22 janvier 1882, dans sa 70e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre d'invitation, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mercredi 21 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme Dame **Louise Faingnart**, épouse de Monsieur **Henri Dhondt**, décédée à Roubaix, le 19 janvier 1882, dans sa trente-septième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 9 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Jean-Baptiste Delplerre**, représentant de la maison Letebvre-Hannart, époux de Dame **Céline Bacrot**, décédé à Roubaix, le 23 décembre 1882, à l'âge de cinquante-et-un ans et quatre mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Joseph-Philippe Gillis**, époux de Dame **Joséphine Jonart**, décédée à Roubaix, le 19 décembre 1882, à l'âge de 63 ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois qui sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le mardi 23 janvier 1883, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur **Théodore Desfrennes**, époux de Dame **Rosalie Descamps**, décédée à Roubaix, le 17 décembre 1882, dans sa 56e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du Mois sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 22 janvier 1883, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur **Pierre-Jean Mortier**, veuf de Dame **Sidonie Deloeze**, décédé à Roubaix, le 19 décembre 1882, à l'âge de cinquante-et-un ans. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Des Obits seront célébrés pour le repos de l'âme de l'âme de Mademoiselle **Henriette Laignel**, décédée à Roubaix, le 12 janvier 1883, à l'âge de 81 ans, Paroisse Saint-Martin, lundi 22 janvier, à 7 heures, Obit par la Confrérie du Rosaire; mardi 23, à 7 heures, Obit par la Confrérie du Sacré-Cœur.

Paroisse Notre-Dame. — Vendredi 26 janvier, à 7 heures, Obit par la Confrérie de Notre-Dame des Sept Douleurs; le même jour, à 7 heures 1/2, Obit par la Confrérie du Rosaire-Vivant. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

CONVOCATIONS

La chambre syndicale des mouleurs en fer de Roubaix, — Dimanche 21 janvier, à 3 heures 1/2, assemblée générale au siège social, rue de l'Ommelet, 124, au Chapeau-Rouge.

BELGIQUE

BRUXELLES. — MÉPHISTOPHÉLÈS. — Le *Figaro* reçoit le télégramme suivant sur la reprise à Bruxelles de *Mephistophélès*, grand opéra en 5 actes de M. Henri Boïto. Nous publierons demain l'analyse complète du libretto, et la critique musicale de la partition :

» Résumons rapidement les impressions de la soirée. Le prologue est mortellement ennuyeux, mais il a été applaudi à tout rompre comme un hommage au compositeur Boïto.

» Le premier acte a été écouté avec plus de calme ; la chanson du « Sifflet » qui fit jadis tomber la pièce à Milan est bissée et pourtant elle ne le mérite guère.

» Quelques passages d'une scène entre Faust et Méphisto ont été applaudis avec plus de justice, après le quatuor du jardin, dont la strette a été bissée et le sabbat des sorciers qui malgré un entrain furieux, produit peu d'impression.

» La mort de Marguerite, dépeinte sous des couleurs touchantes quoique sans secours mélodiques, devient l'occasion d'un triomphe pour son interprète madame Duvivier, dont je parlerai tout à l'heure.

» Le succès se dessine... Après la mort de Marguerite le public, aperçevant M. Boïto dans une seconde loge, lui fait une ovation qui détermine le compositeur à descendre sur la scène où il se laisse traîner deux fois de suite par ses interprètes.

» Sa majesté la reine, ayant près d'elle madame la comtesse de Flandre, a fait ensuite appeler les auteurs. Elle a gracieusement invité M. Boïto à lui écrire quelques lignes de dédicace sur un exemplaire de la partition et a dit à M. Paul Milliet, l'auteur d'*Hérodiade*, qu'elle se plaisait à le féliciter pour la seconde fois.

» La représentation n'est depuis ce moment qu'une suite de nouveaux applaudissements et de nouvelles ovations. Le théâtre de la Monnaie a bien mérité des arts, en montant à deux ans de distance l'opéra de Massenet et l'opéra de Boïto. Les directeurs Stoumon et Calabresi, que je tiens à remercier de leur courtoisie envers la presse française, on fait grandement les choses. Costumes et décors sont fort beaux. Parmi ceux-ci se distingue entre tous, la vue de la petite ville allemande, au premier acte le tableau du Sabbat, présente également un spectacle digne de Paris.

» L'interprétation est excellente. Je place en première ligne Mme Duvivier dont la voix chaude, moëlleuse et fine se prête aux expressions multiples du double rôle de Marguerite et d'Hélène, puis M. Gresse qui a fait bien des progrès depuis que nous ne l'avons entendu au Théâtre-Lyrique ; Mme Jourdain qui paraît en passe de retrouver la voix qu'il avait perdue à l'Opéra, et Mme Deschamps, un contralto puissant et sympathique.

» Un pareil sujet présentait au traducteur forcé de suivre, dans les moindres indications le texte de Boïto, des difficultés dont M. Paul Milliet s'est tiré avec la patience d'un érudit et l'aisance d'un lettré.

» Résumons-nous : *Méphistophélès* vient de voir confirmer par le public à demi parisien de Bruxelles ses succès de Londres et de Vienne. C'est une œuvre inégale, mais puissante, curieuse, originale par la prédominance des effets pittoresques et de pure sonorité sur les idées mélodiques, cette pure création de l'esprit. Ecoutez par exemple les adieux de Faust et de Marguerite dans la prison : Rien de poétique et de délicieux comme ces soupirs d'amour susurrés par une âme qui s'envole et recueillis de lèvres à lèvres. Ouvrez la partition écrite, il n'y a rien. Ici, le rêve a eu raison de la pensée. Cet exemple caractérise toute la manière de Boïto. Entendrons-nous son ouvrage à Paris ? Je le voudrais et je le souhaite. A défaut d'un troisième théâtre lyrique, quelque entreprise particulière ne se trouvera-t-elle pas pour permettre au public français de dire le dernier mot sur une œuvre que Paris seul ignore ? Je l'estime qu'elle ne s'en repentirait pas.

» AUGUSTE VITU. »

NÉCHIN. — On écrit de cette localité :

» Au feu ! au feu ! tels furent les cris qui mirent en émoi, mardi soir, 16 janvier, le village de Néchin. A peine les habitants étaient-ils sortis de leurs demeures, qu'une lumière éblouissante frappa leurs yeux. Le feu était à la maison de M. Ducatillon, bourgmestre.

» En moins d'une heure, la grange, les écuries furent la proie des flammes. Les bestiaux purent cependant être sauvés.

» Une partie du corps de logis est fortement endommagée. Les pertes sont considérables.

» Quelques personnes, dont nous regrettons de ne pas connaître les noms, ont fait preuve d'un grand dévouement. »

ANVERS. — On écrit de Bruxelles à l'*Opinion*, d'Anvers :

« Le correspondant bruxellois de la *Gazette de Charleroi* a exagéré l'indisposition de M. Hendrik Conscience. L'éminent romancier populaire n'est pas alité, mais les médecins lui ont prescrit le repos le plus absolu. »

FAITS DIVERS

— EMBRASSEZ CASSAGNAC. — Le soir de l'arrestation du prince Napoléon, une scène assez plaisante s'est passée dans un des grands cafés du boulevard.

Un monsieur un peu animé — sans doute par des libations préalables — arrive et s'installe devant une table, demandant au garçon une consommation quelconque.

En face de lui, à une autre table, il avise un monsieur à moustaches, de belle stature, tranquillement assis avec une dame, et il prend le monsieur pour le directeur du *Pays*, avec lequel l'inconnu offrait quelques traits de ressemblance.

Aussitôt, allant à lui :

— Monsieur de Cassagnac, dit-il, vous ne me connaissez pas, mais moi je vous connais bien et je vous adore... Je suis bonapartiste... A bas les républicains !

Personne ne répond, et l'on commence à rire.

Le faux Paul de Cassagnac ne savait trop quelle contenance tenir, en face des empressements de son adorateur inconnu.

Quelqu'un s'amusa à « chauffer la situation, » comme on dit au théâtre.

— Il faut embrasser Cassagnac ; embrassez Cassagnac !

Le monsieur s'avance, les bras ouverts.

— Il faut embrasser aussi Mme de Cassagnac.

La pauvre femme menacée de cette accolade ne savait ou se fourrer. Elle s'en tira par une inspiration gaie :

— Monsieur, dit elle au quidam enthousiaste, à demi-voix ; faites mieux... Voici à côté de nous le prince Victor.

Elle indiquait au bonapartiste embrasseur un jeune homme placé non loin d'eux et qui se trouva être le jeune frère de Mlle Samary, de la Comédie-Française.

M. Samary monte sur sa chaise pour se mettre hors de portée des tendresses du monsieur. Les garçons interviennent et la scène finit au milieu d'un rire général.

— Il y a quelques jours, on a célébré à Saverne le mariage d'une jeune fille de Neuviller avec un capitaine français. Le fiancé avait amené comme témoins un capitaine du génie et un capitaine adjudant-major français, auxquels le statthalter avait bien voulu permettre de porter l'uniforme français pendant la cérémonie du mariage.

Ce fait extraordinaire et si rare en Alsace avait attiré un nombre immense de curieux. Dès bon matin, les abords de l'hôtel de ville étaient envahis par la foule. Une double haie serrée s'étendait de l'hôtel de ville jusqu'à l'église. Toutes les fenêtres, celles des mansardes mêmes, étaient occupées. La foule se pressait tout aussi nombreuse dans l'intérieur de l'église ; aucun coin ne se trouvait vide. Combien de larmes n'ont pas été versées à l'aspect de ces uniformes, qui rappelaient à tous de si chers souvenirs !

— UN SCANDALE AU CIMETIÈRE. — Une scène scandaleuse a eu lieu hier au cimetière de Clichy. On enterrait une femme qui s'était tuée en se jetant par la fenêtre, Mme M... Le mari assistait à la cérémonie et conduisait le deuil.

Quand on est arrivé devant la tombe, les compagnes de Mme M... au lavoir où elle était employée, ont injurié et menacé M. M... L'une d'elles, s'approchant de lui, lui a même donné une paire de soufflets en lui disant :

— C'est votre faute si la malheureuse est ici aujourd'hui !

Les gardes du cimetière ont dû intervenir pour protéger M. M... contre la fureur des blanchisseuses.

— L'AUGUSTE DES CIRQUES. — Charles Monselet nous révèle que l'emploi des Augustes dans les cirques, date de six ou sept ans seulement.

Auguste est une variété du clown, la plus surprenante et la plus inattendue assurément.

C'est le clown en habit noir.

Autant les autres clowns sont bariolés, peinturlurés, enjoués, autant Auguste est funèbre, non seulement funèbre, mais encore pleureur. Il donne l'idée d'un homme de loi sur lequel serait tombée une averse. Il porte pas ses vêtements, il les traîne.

Naturellement, Auguste est le souffre douleur des clowns, qui l'accablent de horions, de gifles, de coups de pied, de crocs-en-jambe. Ils semblent y mettre une sorte de vengeance sociale :

— Tiens ! voilà pour ton habit noir ! Tiens, pour ton gilet noir ! Vlan, notaire ! Baigna... avoué !

Auguste succombe sous le nombre; il ne cherche pas même à se défendre, cela lui est interdit, il n'a pas le droit de lancer un soufflet; il est à terre, étendu sur le ventre. Tous les clowns exécutent les uns après les autres un piétinement sur son corps, c'est-à-dire sur son habit noir, avec des petits cris empruntés aux dialectes les plus divers.

Quelquefois, pour se soustraire à ses persécuteurs, Auguste se cramponne à la queue d'un cheval qui lui fait faire deux ou trois tours de manège, à travers la terre soulevée et éclaboussante...

On le hoanit, cela va sans dire, quoiqu'il tente de faire le beau. Essaie-t-il de quelques familiarités avec le M. Loyal de l'endroit : il en est récompensé par de larges coups de chambrière. S'il veut se rendre utile, en apportant un cercle de papier, en lui arrache des mains, et pour sauver sa déconvenue, il en est réduit à exécuter une embrioie, souvent très réussie, ou à faire le tour de l'arène en imitant la grenouille.

Les clowns, eux, ont la grâce et l'originalité en partage. Si l'un d'eux, brûlant et coiffé d'un chapeau à cornes et à grelots, consent à s'aplatir sur le sol, il est immédiatement relevé par un de ses camarades qui, délicatement, du bout des doigts, le cueille par le fond de sa culotte et le remet sur pied en lui disant tendrement : *Aoh ! cousin !*

Rien de tout cela pour Auguste. Des camouflets et rien que des camouflets, c'est son lot. Son succès lui vient de ses humiliations. Mais il sait sa valeur. Il est souvent payé plus cher que les clowns. Auguste est indispensable dans tout cirque qui se respecte. Il a pour lui le public, ce grand vengeur !

DERNIÈRES DÉPÊCHES

(*Service télégraphique particulier*)

Conseil des ministres

Paris, 20 janv.

Le conseil des ministres s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Grévy.

Il a adopté un projet de mesures éventuelles contre les prétendants, et un projet modifiant la loi de la presse de 1881. Ces projets seront déposés aujourd'hui à la Chambre.

Tous les bruits de crise ministérielle sont démentis.

La conférence internationale

Londres, 20 janv.

On croit que la Porte insistera pour la réouverture de la conférence à Constantinople.

Les « complots » et la presse anglaise

Londres, 20 janv.

Les journaux anglais croient que les récits du complot légitimiste sont exagérés.

Les assassins de Thomas Burke

Londres, 20 janv.

Le *Morning Post* dit que le gouvernement irlandais a réussi à arrêter plusieurs individus soupçonnés d'avoir participé à l'assassinat de M. Burke et de lord Cauvendishe.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du samedi 20 janvier.

PRÉSIDENCE DE M. BRISSON

La séance est ouverte à 2 heures.

Les membres des anciennes familles regnantes

M. FANLIÈRES, ministre de l'intérieur, dépose un projet de loi, relatif à la situation des membres des anciennes familles qui ont régné en France.

Ce projet autorise le Président de la République à enjoindre, par décret, aux membres des familles qui ont régné en France, et dont la présence serait de nature à compromettre la sûreté de l'Etat, à sortir immédiatement du territoire; s'ils rentraient en France en violation du décret, du Président de la République, ils encourraient une condamnation de un à cinq ans de prison.

Les personnes ci-dessus énoncées, faisant partie de l'armée, pourront être classées en disponibilité. (Interruption.—Bruit.)

La loi sur la presse

M. DEVÈS, ministre de la justice, dépose et lit un projet portant modification de la loi sur la presse de juillet 1881.

L'exposé dit : « Ce projet a pour but de réprimer les outrages au gouvernement de la République. »

M. LE PROVOST DE LAUNAY interrompt : « On ne peut pas vous outrager. » Il est rappelé à l'ordre.

M. DEVÈS, continuant l'exposé, dit que la loi de 1881 contient des lacunes qu'il importe de combler.

M. PEYRE, interrompant, est rappelé à l'ordre.

Un autre projet repressif

M. DEVÈS, ministre de la justice, lit un projet punissant d'un emprisonnement de trois mois à un an, l'enlèvement ou la dégradation des actes affichés par l'autorité républicaine, ou la mise en vente de tous les signes ou symboles propres à propager l'esprit de rebellion.

Ce délit, prévu par l'article 21 de la loi de 1880, sera déféré au Tribunal correctionnel.

Les princes d'Orléans dans l'armée

M. BALLUE dépose une proposition tendant à rayer immédiatement de l'armée française les princes d'Orléans, qui détiennent des grades, en violation de la loi du 11 avril 1832.

Il lit l'exposé de motifs et demande l'urgence. Cet exposé dit : « Les ducs d'Aumale et de Nemours ont été promus par privilège. Les ducs d'Alençon, de Penthièvres, et de Chartres, ont été promus en violation des lois, après que leurs familles eurent reclamé 40,000,000 de francs.

M. LE PRINCE DE LEON combat l'urgence.

M. FALLIÈRES, ministre de l'intérieur, accepte l'urgence, afin que la proposition soit portée devant la commission qui sera nommée mardi.

L'urgence, dit-il, que ces questions soient promptement résolues.

Après les observations de M. Lockroy, l'urgence est votée par 407 voix contre 94.

Le premier projet du gouvernement et la proposition Ballue sont renvoyés devant la commission, qui sera nommée mardi, pour examiner la proposition Floquet.

M. CUNÉO D'ORNANO demande que la commission chargée d'examiner le projet modifiant la loi sur la presse, soit composée de 22 membres.

Cette proposition est rejetée.

La réforme judiciaire

La Chambre aborde ensuite la suite de la discussion du projet de réforme judiciaire.

La séance continue.

BULLETIN DU COMMERCE

Télégrammes de MM. Van der Velde et Reinemund, communiqués par Jules Cauët :

Le Havre, 20 janvier 1883.

Cotons

Cours de clôture de New-York du 19 janvier

janv.	févr	mars	avril	mai	juin	juil.	août
9.98	10.01	10.13	10.26	10.39	10.53	10.66	10.77

Recettes du jour : 22,000 balles contre 18,000 b. en 1882 et 23,000 en 1881.

Total de la semaine : 149,000 balles contre 96,000 en 1882 et 139,000 en 1881.

Saindoux

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	juil.	août	sep.
10.95	11.09	11 07	11.17	11.25	11.30	11.30	11.35	11.57

Maïs

janv.	févr.	mars	avril	mai	juin	oct.	nov.	déc.
68 3/4	68 1/4	67 3/4	67 1/4	66 1/2	00	00	00	00

Roubaix, le 20 janvier 1883.

DÉPÊCHES COMMERCIALES

Dépêches de MM. Busch et Ce, du Havre, représentés à Roubaix, par M. Bulteau-Grymonprez

Havre, 20 janvier.

Ventes 750 b. Marché échangé.

Liverpool, 20 janvier.

Ventes 8,000 b. Marché inchangé.

New-York, 20 janvier.

New York, 10 1/8.
Recettes 22,000 b
New Orléans low middling 71 »/».
Saccharo » » »» »/».

PARIS, 20 janvier. — *Huile de Colza* 10 k. fut com esc. 1er p. courant 87 50; février 88 25; mars-avril 89 25; 4 de mai 90 25 — *Huile de lin* : courant 59 ..; février 59 ; mars-avril 59 25; 4 de mai 60 ... — *Spiritueux* 1er p. 3/6 fût c. esc. 10 k. : courant 51 50; février 51 75; mars-avril 52 75; 4 de mai 54 ... — *Sucres bruts* n° 3 : disp. 52 ... à 52 25. — *Sucres blancs* n° 3 : courant 59 50; février 59 80; mars-avril 60 30, 4 de mai 61 75. — *Sucres raffinés* : 105 50 à 106 50. — *Farines 9 marques* : courant 57 25; février 57 25; mars-avril 57 40; 4 de mars 57 40 — *Marque Corbeil* : 61 ... — *Rôts* : courant 26 ..; février 26 ..; mars-avril 26 25; 4 de mars 26 50. — *Seigles* : courant 16 25; février 16 25, mars-avril 16 75; 4 de mars 17 25.

Marché aux Huiles de Lille

COURS PRÉCÉDENTS

	Huiles l'hectolitre	Graines l'hectolitre	Tourteaux les 100 kil.
Colza	77 50 à ...	20 .. à 26 ..	17 50 à 18 50
— épuré	83 50 ...	.. ...	.. ...
Œillette	50 ...	25 .. 30 ..	.. ...
— vousse	...	.. ...	.. ...
Cameline	60 ...	16 .. 17 ..	17 .. 18 ..
Chanvre	...	15 .. 16 ..	15 .. 16 ..
Lin du pays	55 ...	20 .. 21 50	35 .. ...
Lin étranger	54 50 ...	20 .. 21 ..	21 .. 23 50

Cours du 20 janvier

Huile de colza	...	.. ...
Huile épurée pour quinquet	...	.. ...
Lin du pays	55 25	.. ...
Lin étranger	...	.. ...
Caméline	...	.. ...
Chanvre	...	.. ...

LILLE, 20 jan. — Sucre indien 88 degrés cours off. 51 ... id. n° 7 à 9 ... id. en pain, 6 k. n° 1, 112 .. Sucre numéro 3 .. id. indigène n° 3 ... 38 betteraves disponibles 48 50. id. courant ... id. Graine disponible ... id. 3, 3e qual. disponible 48 50. id. 1re qual. courant ... id. mélasse disponible ... d. à livrer, premier ... id. 4 janvier ... id. 4 d°, ... id. 4 derniers ... id. prochain ...

AIRE, 19 jan. — Blé froment quant. v. 1536 h. pl. 22 25 prix m. 17 25, plus bas 13... Seigle q. v. 133 h. h. 13.50 p. m. 14.75 pl. b. 11.50 Escourgeon q. v. 316 h. pl. b. 13... p. m. 11.55 pl. b. 9... Avoine q. v. 240 h. pl. h. 12... p. m. 8.50 pl. b. 7... Fèves q. v. 180 h. pl. h. 16... p. m. 13.30 pl. b. 10... Colza q. v. ... h. pl. h. ..... p. m. ..... pl. b. ..... Lin q. v. 160 h. pl. h. 28... p. m. 31 25 pl. b. 20.25 Œillettes q. v. 29 h. pl. h. 29... p. m. 27 70 pl. b. 25... Cameline q. v. 28 h. pl. h. 17.50 p. m. 17.75 pl. b. 11... Moutarde q. v. 19 h. pl. h. 46... p. m. 39.75 pl. b. ..... Pois q. v. .. h. pl. h. ..... p. m. ..... pl. b. .....

CASSEL, 19 jan. — 115 hect. de blé vendus 19 .. à 21 ..; 20 hect. de fèves, de 17 .. à 18 50; 80 hect. d'avoine, de 9 à 10 ..; .. hect. de graine de lin, de ... à ... ; ... hect. de colza, de ... à ... ; ... hect de cameline, de ... à ... ; 4370 kil. beurre en bloc, le kil. 3 80 à 4 05 ; 350 kil. beurre en pièces, demi-kil. 1 50 à 1 80 ; ... (Œufs les 26), de 2 50 à 2 60 ; .. Lin (la botte de 1 500 g.) de .. à ...

ANVERS, 12 janvier. — Froments fermes ; prix en hausse.

Seigles soutenus.

Pétrole : Tendance calme.

Disponible, 19 3/4 ; Courant, 19 1/2 ; Février, 19 1/2 ; Mars, 19 1/2; avril, 19 1/2; 4 derniers, 21 1/4.

Sucres : Tendance lourde. Disp., 47, 50 ; février-mars, 48.75.

Cafés calmes. On a vendu 461 sacs Sentos bon ord. à 22 cent le 1/2 kil. acq.

BILAN DE LA BANQUE DE FRANCE

Le Jeudi janvier 18 1883, matin

ACTIF

Encaisse de la Banque	2.028.979.048 66
Effets échus hier à recevoir	215.390 61
Portefeuille de Paris : Commerce	481.647.489 91
Portefeuille des succursales : Effets sur Paris	644.700.661 ..
Avances : Lingots et monnaies	30.693.600 ..
— — succursales	4.457.200 ..
Avances sur titres	158.528.120 44
— — succursales	133.624.124 ..
Avances à l'Etat	93.603.000 ..